

*Initiatives ministérielles*

de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants au tiers environ des étudiants à temps plein inscrits dans les universités et les collèges communautaires, partout au Canada, sauf au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest qui ont préféré obtenir des transferts administratifs et gérer leurs propres programmes.

• (1620)

[Français]

Je trouve intéressant que dans la province de Québec, le taux de non-remboursement y soit très minime. Il semblerait que le système, dans la province de Québec, soit de beaucoup supérieur au système existant ailleurs.

Pour ce qui est de l'Ontario, j'ai écouté tout à l'heure mes collègues du NPD parler avec grande fierté des programmes dans les différentes provinces, surtout là où il y a des gouvernements néo-démocrates. Je dois vous aviser que c'est à ma grande déception et avec horreur que j'ai appris que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario avait effectué des coupures dans les octrois et les subventions aux étudiants.

Les étudiants ont besoin d'être encouragés. Il n'y a pas d'emplois d'été et ceux qui graduent ne trouvent pas d'emploi. Non seulement ces étudiants ne se trouveront pas d'emploi après avoir gradué, mais ils seront forcés, obligés de payer des intérêts dès leur graduation.

J'implore donc le gouvernement à encourager les étudiants, et surtout ceux qui n'ont pas d'emploi ne devraient pas être pénalisés lors de leur graduation.

[Traduction]

**M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap):** Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis. Le projet de loi C-76 vise à modifier la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Je voudrais insister sur un aspect de ce projet de loi, un aspect très préoccupant à mes yeux. Je pense que c'est l'élément le plus contestable de cette loi, soit les modifications au programme de prêts aux étudiants.

Ce projet de loi entend supprimer la période de six mois sans intérêt dont disposent actuellement les étudiants à la fin de leurs études avant de devoir payer les intérêts sur leurs prêts qui n'ont cessé de s'accumuler dans l'intervalle.

Dans certains cas, pour un étudiant qui fait quatre ans d'études de premier cycle, une maîtrise, puis un doctorat

et même des études postdoctorales, le montant peut être substantiel. La période de six mois ne portant pas intérêt commençant à la fin de leurs études permettait au moins aux étudiants de se chercher un emploi sans être pénalisés par l'obligation d'acquitter immédiatement les intérêts encourus.

Cette disposition va rendre la vie plus difficile aux étudiants parce que le compte à rebours commence dès qu'ils ont terminé leurs études. J'ignore combien d'étudiants sont en mesure de passer directement d'un programme d'études universitaires supérieures ou de premier cycle au marché du travail. C'est très difficile.

C'était déjà très difficile quand j'étais étudiant. Au chapitre de l'emploi, les choses allaient pourtant beaucoup mieux à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Six mois, ce n'est pas long pour l'étudiant qui se cherche du travail, mais avec cette disposition, l'intérêt s'applique immédiatement et commence à courir dès la fin des études.

De toute évidence, cette mesure dément les propos du gouvernement actuel qui prétend favoriser les études supérieures. S'il en était ainsi, il s'engagerait à aider nos étudiants à faire des études postsecondaires et des études universitaires supérieures et il ferait en sorte qu'ils puissent y arriver sans cette épée de Damoclès au-dessus de leur tête.

La suppression de cette période ne portant pas intérêt va coûter de 30 millions à 35 millions de dollars par an. Or, cette mesure intervient à une période où les taux de chômage sont très élevés chez les diplômés. Le taux de chômage dépasse les 16 p. 100 chez les moins de 25 ans. Nous demandons aux étudiants de commencer à payer, aussitôt qu'ils obtiennent leur diplôme, l'intérêt sur leur prêt.

Cette mesure n'aide pas les étudiants, elle ne favorise pas l'éducation et n'était pas notre volonté d'accroître la base des connaissances dont nous avons besoin au Canada pour être plus concurrentiels. En agissant ainsi, le gouvernement impose un fardeau aux étudiants canadiens, un fardeau qu'ils ne devraient pas avoir à supporter. Beaucoup d'entre eux n'auront pas réussi à se trouver un emploi même après six mois de recherche continue, parce qu'il n'y a pas d'emplois disponibles sur le marché. Ces modifications que nous voulons apporter à la loi vont pénaliser les étudiants.

Combien d'étudiants sont déjà en défaut de paiement? Le montant des prêts en défaut de paiement dépasse les 150 millions de dollars par année au Canada. S'il est vrai que certains individus essaient d'abuser du système, je